Accusé de réception en préfecture
034-213403322-20260922-2026-09-22-4a-DE
Date de réception préfecture : 25/09/2026



| EMPLOIS | DG | SERVICES | CADRES D'EMPLOIS TERRITORIAUX DETERMINANT LA REMUNERATION | TC / TNC | MODALITES ART L 332-8 2° DU CGFP NATURE DES FONCTIONS | MODALITES ART L 332-8 2° DU CGFP NIVEAU DE DIPLÔME | CATEGORIES | EFFECTIFS BUDGETAIRES | EFFECTIFS POURVUS | EFFECTIFS POURVUS ETP |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Directeur Général Adjoint des Services - Ressources | DGA Ressources | DIRECTION GÉRÉRALE | Directeurs Généraux Adjoints des Services des communes de 20 000 à 40 000 habitants | TC | | | **A** | **1** | **0** | **0** |
| Directeur Général Adjoint des Services - Ressources | DGA Ressources | DIRECTION GÉRÉRALE | Fonctionnaires de catégorie A | TC | Participe au collectif de direction générale et représente son secteur au sein de la collectivité, coordonne les directions et services de son secteur et par délégation, met en oeuvre, régule, contrôle et évalue leur activité. | Titulaires d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par décret. | **A** | **1** | **0** | **0** |
| Secrétaire du Maire et des élus | DGS | CABINET DU MAIRE | Adjoints administratifs Rédacteurs | TC | Apporte une aide à l'Autorité Territoriale en termes d'organisation, de gestion, de communication, d'information, d'accueil, de classement et suivi de dossiers. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.<br>Titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé. | **C / B** | **1** | **1** | **1** |
| Agent d'accueil et d'assistance administrative | DGS | CITOYENNETÉ ET POPULATION | Adjoints administratifs | TC | Oriente et renseigne le public, représente l'image de la collectivité auprès des usagers pour le Service Citoyenneté et Service à la Population. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente. | **C** | **1** | **1** | **1** |
| Agent d'accueil et d'assistance administrative | DGS | CITOYENNETÉ ET POPULATION | Adjoints administratifs | TC | Oriente et renseigne le public, représente l'image de la collectivité auprès des usagers pour le Service Citoyenneté et Service à la Population. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente. | **C** | **1** | **1** | **1** |
| Assistant de gestion administrative - élections - recensement - CNI | DGS | CITOYENNETÉ ET POPULATION | Adjoints administratifs Rédacteurs | TC | Oriente et renseigne le public, représente l'image de la collectivité auprès des usagers pour le Service Citoyenneté et Service à la Population. L'Agent de Gestion Administrative est chargé des élections, du recensement et du dispositif de recueil des pièces d'identité. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente. | **C / B** | **1** | **1** | **1** |
| Officier d'Etat-civil | DGS | CITOYENNETÉ ET POPULATION | Adjoints administratifs Rédacteurs | TC | Instruit et constitue les actes d'état civil (naissance, mariage, adoption, décès, …), délivre les livrets de famille, assure la tenue administrative des registres, ainsi que l'accueil physique et téléphonique du public. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente. | **C / B** | **1** | **1** | **1** |
| Responsable des services citoyenneté et service à la population / entretien et moyens généraux | DGS | CITOYENNETÉ ET POPULATION | Adjoints administratifs Rédacteurs Attachés | TC | Supervise, coordonne et contrôle les activités des agents affectés à ces services, gère les commandes et la distribution des produits d'entretien, fournitures et mobilier de bureau, répond aux besoins de la population en matière d'état civil, de recensement, d'élections et de réglementation. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.<br>Titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé. | **C / B / A** | **1** | **0** | **0** |
| Responsable de la Communication | DGS | COMMUNICATION / PROTOCOLE | Adjoints administratifs Rédacteurs Attachés | TC | Propose et met en oeuvre une stratégie globale de communication, en supervise la coordination et l'évaluation, veille à la cohérence des messages, notamment entre l'interne et l'externe et à l'égard des différents publics, organise les cérémonies officielles et coordonne les évènements, garantit le bon déroulement des manifestations. | Titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé.<br>Titulaires d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par décret. | **C / B / A** | **1** | **0** | **0** |
| Chargé de communication | DGS | COMMUNICATION / PROTOCOLE | Adjoints administratifs Rédacteurs | TC | Conçoit et met en oeuvre les projets de communication interne et externe, contribue à la stratégie de communication de la commune et met en oeuvre les actions associées. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.<br>Titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé. | **C / B** | **1** | **1** | **1** |
| Chargé de communication | DGS | COMMUNICATION / PROTOCOLE | Adjoints administratifs Rédacteurs | TC | Conçoit et met en oeuvre les projets de communication interne et externe, contribue à la stratégie de communication de la commune et met en oeuvre les actions associées. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.<br>Titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé. | **C / B** | **1** | **0** | **0** |
| Chargé de conception graphique et multimédia | DGS | COMMUNICATION / PROTOCOLE | Adjoints administratifs Rédacteurs | TC | Contribue à la stratégie de communication de la commune et met en oeuvre les actions associées. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.<br>Titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé. | **C / B** | **1** | **1** | **1** |
| Chargé du protocole | DGS | COMMUNICATION / PROTOCOLE | Adjoints techniques Agents de maîtrise Adjoints administratifs | TC | S'assure de l'organisation des cérémonies officielles et évènements et veille à leur bon déroulement. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt.<br>Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente. | **C** | **1** | **1** | **1** |
| Assistant de gestion administrative | DGS | COORDINATION CTG ALSH - ALP - SPORTS - SCOLAIRE- ESPACE JEUNES | Adjoints administratifs | TC | Recueille et traite les informations nécessaires au fonctionnement administratif du service, suit et gère les dossiers administratifs, assiste le Responsable du Service des Sports dans l'organisation du travail du service et de l'équipe. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente. | **C** | **1** | **0** | **0** |
| Assistant de gestion administrative | DGS | COORDINATION CTG ALSH - ALP - SPORTS - SCOLAIRE- ESPACE JEUNES | Adjoints administratifs | TC | Recueille et traite les informations nécessaires au fonctionnement administratif du service, suit et gère les dossiers administratifs, assiste le responsable du service dans l'organisation du travail du service et de l'équipe. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente. | **C** | **1** | **0** | **0** |

Accusé de réception en préfecture
034-213403322-20260922-2026-09-22-4a-DE
Date de réception préfecture : 25/09/2026



| | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Responsable adjoint de l'Espace Jeunes - Responsable ALSH | DGS | COORDINATION CTG ALSH - ALP - SPORTS - SCOLAIRE- ESPACE JEUNES | Adjoints d'animation<br>Animateurs<br>Opérateurs des APS<br>Educateurs des APS | TC | Participe à l'élaboration du projet pédagogique en lien avec le projet éducatif concernant l'accueil de mineurs, organise et coordonne la mise en place des activités qui en découlent et encadre l'équipe d'animation. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau V, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, telles que définies à l'article 3, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente.<br>Titulaires d'un titre ou diplôme professionnel et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau IV délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois telles que définies à l'article 2 ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007. | **C / B** | **1** | **0** | **0** |
| Assistante de Direction | DGS | DIRECTION GÉRÉRALE | Adjoints administratifs<br>Rédacteurs | TC | Apporte une aide à la Direction Générale des Services en termes d'organisation, de gestion, de communication, d'information, d'accueil, de classement et suivi de dossiers. Assure le lien avec les Elus et gère leurs agendas. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.<br>Titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé. | **C / B** | **1** | **1** | **1** |
| Directeur Général des Services | DGS | DIRECTION GÉRÉRALE | Directeurs Généraux des Services des communes de 20 000 à 40 000 habitants | TC | | | **A** | **1** | **1** | **1** |
| Directeur Général des Services | DGS | DIRECTION GÉRÉRALE | Attachés Rédacteurs | TC | Contribue, sous l'autorité du maire, à la mise en œuvre des orientations de la collectivité et à la coordination de l'action administrative. Assure le suivi transversal des projets municipaux, coordonne les services dans le cadre des orientations définies par l'autorité territoriale et veille à la bonne circulation de l'information et à la mise en œuvre des décisions municipales. | Titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé.<br>Titulaires d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par décret. | **A / B** | **1** | **0** | **0** |
| Chargé de missions administratives | DGS | DIRECTION GÉRÉRALE | Attachés | TC | Assiste la collectivité dans l'étude, la gestion et le suivi des dossiers. Apporte une aide dans la rédaction des actes courants de la collectivité. | Titulaires d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par décret. | **A** | **1** | **0** | **0** |
| Assistant de gestion administrative | DGS | FINANCES | Adjoints administratifs<br>Rédacteurs | TC | Assure le traitement comptable des dépenses et recettes courantes, la tenue de la régie de recettes taxe de séjour et la relation avec les usagers, fournisseurs et services utilisateurs. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente. | **C / B** | **1** | **1** | **1** |
| Assistant de gestion administrative | DGS | FINANCES | Adjoints administratifs<br>Rédacteurs | TC | Assure la gestion des dossiers d'assurance de la collectivité. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.<br>Titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé. | **C / B** | **1** | **0** | **0** |
| Chef d'unité - Finances | DGS | FINANCES | Adjoints administratifs<br>Rédacteurs<br>Attachés | TC | Participe à la définition et à la mise en æuvre de la stratégie budgétaire et financière de la collectivité. supervise, coordonne et contrôle les activités des agents du service. | Titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé.<br>Titulaires d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par décret. | **C / B / A** | **1** | **1** | **1** |
| Chargé de mission | DGS | JURIDIQUE | Rédacteurs<br>Attachés | TC | Assiste la collectivité dans l'étude, la gestion et le suivi des dossiers ou avis juridiques. Apporte une aide à la gestion des marchés publics dans la rédaction des actes courants dans ce domaine. | Titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé.<br>Titulaires d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par décret. | **B / A** | **1** | **0** | **0** |
| Juriste | DGS | JURIDIQUE | Adjoints administratifs<br>Rédacteurs<br>Attachés | TC | Conseille les élus et les services et apporte une expertise juridique dans les domaines variés du droit, rédige des actes et contrats complexes, anticipe le risque juridique et gère les contentieux en liaison avec les services concernés et les éventuels conseils externes. | Titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé.<br>Titulaires d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par décret. | **B / A** | **1** | **0** | **0** |
| Responsable du service juridique et assemblées | DGS | JURIDIQUE | Adjoints administratifs<br>Rédacteurs<br>Attachés | TC | Conseille les élus et les services et apporte une expertise juridique dans les domaines variés du droit, rédige des actes et contrats complexes, anticipe le risque juridique et gère les contentieux en liaison avec les services concernés et les éventuels conseils externes. | Titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé.<br>Titulaires d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par décret. | **B / A** | **1** | **0** | **0** |
| Gestionnaire des marchés publics | DGS | MARCHES PUBLICS | Adjoints administratifs<br>Rédacteurs | TC | Conçoit les contrats publics et les dossiers de consultation des entreprises, conseille les élus et les services quant aux choix des procédures et à l'évaluation des risques juridiques, gère la politique d'achat de la collectivité dans une optique de transparence, gère les procédures de marchés publics en liaison avec les services compétents. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.<br>Titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé. | **C / B** | **1** | **1** | **1** |
| Agent polyvalent de proximité | DGS | PROXIMITE | Adjoints techniques<br>Agents de maîtrise | TC | Assure l'interface entre les usagers, les comités de quartiers et les services de la collectivité et extérieurs. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt.<br>Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V. | **C** | **1** | **1** | **1** |
| Assistant de gestion administrative | DGS | PROXIMITE | Adjoints administratifs | TC | Recueille et traite les informations nécessaires au fonctionnement administratif du service, suit et gère les dossiers administratifs, assiste le responsable du service dans l'organisation du travail du service et de l'équipe. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente. | **C** | **1** | **0** | **0** |

Accusé de réception en préfecture
034-213403322-20260922-2026-09-22-4a-DE
Date de réception préfecture : 25/09/2026



| | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Responsable du service proximité | DGS | PROXIMITE | Adjoints techniques<br>Agents de maîtrise<br>Techniciens | TC | Gère les relations entre les usagers, les comités de quartiers, les services de la collectivité et extérieurs. Assure une médiation inter communautés. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt.<br>Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V.<br>Titulaires d'un baccalauréat technologique, ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes au titre de l'article 6 du décret 2010-1357. | **C / B** | **1** | **0** | **0** |
| Directeur des Ressources Humaines adjoint | DGS | RESSOURCES HUMAINES | Adjoints administratifs<br>Rédacteurs | TC | | | **C / B** | **1** | **0** | **0** |
| Directeur(trice) des Ressources Humaines | DGS | RESSOURCES HUMAINES | Rédacteurs<br>Attachés | TC | Participe à la coordination et à l'animation de l'ensemble des missions de la DRH, à la définition et la mise en oeuvre des orientations stratégiques RH de la collectivité, ainsi qu'au pilotage des projets techniques de la collectivité. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.<br>Titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé. | **B / A** | **1** | **1** | **1** |
| Gestionnaire de ressources humaines | DGS | RESSOURCES HUMAINES | Adjoints administratifs<br>Rédacteurs | TC | Assure le traitement et la gestion des dossiers en matière de gestion des ressources humaines dans le respect des procédures et des dispositions réglementaires. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.<br>Titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé. | **C / B** | **1** | **1** | **1** |
| Gestionnaire de ressources humaines | DGS | RESSOURCES HUMAINES | Adjoints administratifs<br>Rédacteurs | TC | Assure le traitement et la gestion des dossiers en matière de gestion des ressources humaines dans le respect des procédures et des dispositions réglementaires. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.<br>Titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé. | **C / B** | **1** | **1** | **1** |
| Responsable du service marchés publics et assurances | DGST | MARCHES PUBLICS | Adjoints administratifs<br>Rédacteur<br>Attachés | TC | Conseille les élus et les services et apporte une expertise juridique dans les domaines variés du droit, rédige des actes et contrats complexes, anticipe le risque juridique et gère les contentieux en liaison avec les services concernés et les éventuels conseils externes. | Titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé.<br>Titulaires d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par décret. | **C / B / A** | **1** | **0** | **0** |
| Directeur des Services Techniques | PÔLE AMENAGEMENT URBAIN | DIRECTION GÉRÉRALE | Ingénieurs | TC | Participe au collectif de direction générale et représente son secteur au sein de la collectivité, coordonne les directions et services de son secteur et par délégation, met en oeuvre, régule, contrôle et évalue leur activité. | | **A** | **1** | **1** | **1** |
| Directeur Général Adjoint des Services - Planification urbaine - Aménagement du territoire - Urbanisme | PÔLE AMENAGEMENT URBAIN | DIRECTION GÉRÉRALE | Ingénieurs | TC | Participe au collectif de direction générale et représente son secteur au sein de la collectivité, coordonne les directions et services de son secteur et par délégation, met en oeuvre, régule, contrôle et évalue leur activité. | Titulaires d'un diplôme d'ingénieur délivré dans les conditions prévues par les articles L. 642-1 et suivants du code de l'éducation, ou d'un diplôme d'architecte, ou d'un autre diplôme scientifique ou technique sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat, correspondant à l'une des spécialités mentionnées à l'article 9 et reconnu comme équivalent dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007. | **A** | **1** | **0** | **0** |
| Directeur Général Adjoint des Services - Planification urbaine - Aménagement du territoire - Urbanisme | PÔLE AMENAGEMENT URBAIN | DIRECTION GÉRÉRALE | Directeurs Généraux<br>Adjoints des Services des communes de 20 000 à 40 000 habitants | TC | Participe au collectif de direction générale et représente son secteur au sein de la collectivité, coordonne les directions et services de son secteur et par délégation, met en oeuvre, régule, contrôle et évalue leur activité. | | **A** | **1** | **0** | **0** |
| Directeur du Pôle Aménagement Urbain | PÔLE AMENAGEMENT URBAIN | DIRECTION GÉRÉRALE | Ingénieurs | TC | Participe au collectif de direction générale et représente son secteur au sein de la collectivité, coordonne les directions et services de son secteur et par délégation, met en oeuvre, régule, contrôle et | | **A** | **1** | **0** | **0** |
| Chargé de l'entretien et / ou de la restauration scolaire | PÔLE AMENAGEMENT URBAIN | ENTRETIEN | Adjoints administratifs | 25 H | Participe à la définition des orientations en matière de politique sociale de la collectivité, coordonne les services de l'action sociale, conduit la politique sociale et son évaluation. | Titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé.<br>Titulaires d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par décret. | **C** | **1** | **1** | **0.71** |
| Chargé de l'entretien et / ou de la restauration scolaire | PÔLE AMENAGEMENT URBAIN | ENTRETIEN | Adjoints techniques<br>Agents de maîtrise | 30 h | Participe à la définition des orientations en matière de politique sociale de la collectivité, coordonne les services de l'action sociale, conduit la politique sociale et son évaluation. | Titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé.<br>Titulaires d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par décret. | **C** | **1** | **1** | **0.85** |
| Chargé de l'entretien et / ou de la restauration scolaire | PÔLE AMENAGEMENT URBAIN | ENTRETIEN | Adjoints techniques<br>Agents de maîtrise | 30 h | Assure le nettoyage des locaux administratifs, techniques ou spécialisés, et / ou la préparation des repas et le service de la Restauration Scolaire. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt.<br>Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V. | **C** | **1** | **1** | **0.85** |
| Chargé de l'entretien et / ou de la restauration scolaire | PÔLE AMENAGEMENT URBAIN | ENTRETIEN | Adjoints techniques<br>Agents de maîtrise | TC | Assure le nettoyage des locaux administratifs, techniques ou spécialisés, et / ou la préparation des repas et le service de la Restauration Scolaire. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt.<br>Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V. | **C** | **1** | **1** | **1** |
| Chargé de l'entretien et / ou de la restauration scolaire | PÔLE AMENAGEMENT URBAIN | ENTRETIEN | Adjoints techniques<br>Agents de maîtrise | TC | Assure le nettoyage des locaux administratifs, techniques ou spécialisés, et / ou la préparation des repas et le service de la Restauration Scolaire. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt.<br>Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V. | **C** | **1** | **1** | **1** |
| Chargé de l'entretien et / ou de la restauration scolaire | PÔLE AMENAGEMENT URBAIN | ENTRETIEN | Adjoints techniques<br>Agents de maîtrise | TC | Assure le nettoyage des locaux administratifs, techniques ou spécialisés, et / ou la préparation des repas et le service de la Restauration Scolaire. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt.<br>Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V. | **C** | **1** | **1** | **1** |

Accusé de réception en préfecture
034-213403322-20260922-2026-09-22-4a-DE
Date de réception préfecture : 25/09/2026



| | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Chargé de l'entretien et / ou de la restauration scolaire | PÔLE AMENAGEMENT URBAIN | ENTRETIEN | Adjoints techniques<br>Agents de maîtrise | TC | Assure le nettoyage des locaux administratifs, techniques ou spécialisés, et / ou la préparation des repas et le service de la Restauration Scolaire. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt.<br>Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V. | **C** | **1** | **0** | **0** |
| Chargé de l'entretien et / ou de la restauration scolaire | PÔLE AMENAGEMENT URBAIN | ENTRETIEN | Adjoints techniques<br>Agents de maîtrise | TC | Assure le nettoyage des locaux administratifs, techniques ou spécialisés, et / ou la préparation des repas et le service de la Restauration Scolaire. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt.<br>Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V. | **C** | **1** | **0** | **0** |
| Chargé de l'entretien et / ou de la restauration scolaire | PÔLE AMENAGEMENT URBAIN | ENTRETIEN | Adjoints techniques<br>Agents de maîtrise | TC | Assure le nettoyage des locaux administratifs, techniques ou spécialisés, et / ou la préparation des repas et le service de la Restauration Scolaire. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt.<br>Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V. | **C** | **1** | **1** | **1** |
| Chargé de l'entretien et / ou de la restauration scolaire | PÔLE AMENAGEMENT URBAIN | ENTRETIEN | Adjoints techniques<br>Agents de maîtrise | TC | Assure le nettoyage des locaux administratifs, techniques ou spécialisés, et / ou la préparation des repas et le service de la Restauration Scolaire. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt.<br>Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V. | **C** | **1** | **1** | **1** |
| Chargé de l'entretien et / ou de la restauration scolaire | PÔLE AMENAGEMENT URBAIN | ENTRETIEN | Adjoints techniques<br>Agents de maîtrise | TC | Assure le nettoyage des locaux administratifs, techniques ou spécialisés, et / ou la préparation des repas et le service de la Restauration Scolaire. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt.<br>Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V. | **C** | **1** | **1** | **1** |
| Adjoint(e) au chef d'unité - Techniques - Entretien | PÔLE AMENAGEMENT URBAIN | TECHNIQUES | Adjoints techniques<br>Agents de maîtrise<br>Techniciens | TC | Participe à la coordination et à l'animation de l'ensemble des services techniques, à la définition et la mise en œuvre des orientations stratégiques d'aménagement et de gestion du patrimoine de la collectivité, ainsi qu'au pilotage des projets techniques de la collectivité. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt.<br>Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V.<br>Titulaires d'un baccalauréat technologique, ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes au titre de l'article 6 du décret 2010-1357. | **C / B** | **1** | **1** | **1** |
| Agent d'accueil et d'assistance administrative | PÔLE AMENAGEMENT URBAIN | TECHNIQUES | Adjoints administratifs | TC | Oriente et renseigne le public, représente l'image de la collectivité auprès des usagers pour le Service Citoyenneté et Service à la Population. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente. | **C** | **1** | **0** | **0** |
| Agent technique polyvalent | PÔLE AMENAGEMENT URBAIN | TECHNIQUES | Adjoints techniques<br>Agents de maîtrise | TC | Conduit l'ensemble des activités techniques liées à l'entretien et à la valorisation des espaces publics et des bâtiments communaux. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt.<br>Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V. | **C** | **1** | **1** | **1** |
| Agent technique polyvalent | PÔLE AMENAGEMENT URBAIN | TECHNIQUES | Adjoints techniques<br>Agents de maîtrise | TC | Conduit l'ensemble des activités techniques liées à l'entretien et à la valorisation des espaces publics et des bâtiments communaux. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt.<br>Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V. | **C** | **1** | **1** | **1** |
| Agent technique polyvalent | PÔLE AMENAGEMENT URBAIN | TECHNIQUES | Adjoints techniques<br>Agents de maîtrise<br>Techniciens | TC | Conduit l'ensemble des activités techniques liées à l'entretien et à la valorisation des espaces publics et des bâtiments communaux. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt.<br>Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V. | **C / B** | **1** | **1** | **1** |
| Agent technique polyvalent | PÔLE AMENAGEMENT URBAIN | TECHNIQUES | Adjoints techniques<br>Agents de maîtrise | TC | Conduit l'ensemble des activités techniques liées à l'entretien et à la valorisation des espaces publics et des bâtiments communaux. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt.<br>Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V. | **C** | **1** | **1** | **1** |
| Agent technique polyvalent | PÔLE AMENAGEMENT URBAIN | TECHNIQUES | Adjoints techniques<br>Agents de maîtrise | TC | Conduit l'ensemble des activités techniques liées à l'entretien et à la valorisation des espaces publics et des bâtiments communaux. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt.<br>Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V. | **C** | **1** | **1** | **1** |
| Agent technique polyvalent | PÔLE AMENAGEMENT URBAIN | TECHNIQUES | Adjoints techniques<br>Agents de maîtrise | TC | Conduit l'ensemble des activités techniques liées à l'entretien et à la valorisation des espaces publics et des bâtiments communaux. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt.<br>Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V. | **C** | **1** | **1** | **1** |
| Agent technique polyvalent | PÔLE AMENAGEMENT URBAIN | TECHNIQUES | Adjoints techniques<br>Agents de maîtrise | TC | Conduit l'ensemble des activités techniques liées à l'entretien et à la valorisation des espaces publics et des bâtiments communaux. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt.<br>Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V. | **C** | **1** | **1** | **1** |

Accusé de réception en préfecture
034-213403322-20260922-2026-09-22-4a-DE
Date de réception préfecture : 25/09/2026



| | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Agent technique polyvalent | PÔLE AMENAGEMENT URBAIN | TECHNIQUES | Adjoints techniques Agents de maîtrise | TC | Conduit l'ensemble des activités techniques liées à l'entretien et à la valorisation des espaces publics et des bâtiments communaux. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt.<br>Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V. | **C** | **1** | **1** | **1** |
| Agent technique polyvalent | PÔLE AMENAGEMENT URBAIN | TECHNIQUES | Adjoints techniques Agents de maîtrise | TC | Conduit l'ensemble des activités techniques liées à l'entretien et à la valorisation des espaces publics et des bâtiments communaux. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt.<br>Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V. | **C** | **1** | **1** | **1** |
| Agent technique polyvalent | PÔLE AMENAGEMENT URBAIN | TECHNIQUES | Adjoints techniques Agents de maîtrise | 30 h | Conduit l'ensemble des activités techniques liées à l'entretien et à la valorisation des espaces publics et des bâtiments communaux. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt.<br>Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V. | **C** | **1** | **1** | **0.85** |
| Agent technique polyvalent | PÔLE AMENAGEMENT URBAIN | TECHNIQUES | Adjoints techniques Agents de maîtrise | TC | Conduit l'ensemble des activités techniques liées à l'entretien et à la valorisation des espaces publics et des bâtiments communaux. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt.<br>Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V. | **C** | **1** | **1** | **1** |
| Agent technique polyvalent | PÔLE AMENAGEMENT URBAIN | TECHNIQUES | Adjoints techniques Agents de maîtrise | TC | Conduit l'ensemble des activités techniques liées à l'entretien et à la valorisation des espaces publics et des bâtiments communaux. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt.<br>Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V. | **C** | **1** | **0** | **0** |
| Agent technique polyvalent | PÔLE AMENAGEMENT URBAIN | TECHNIQUES | Adjoints techniques Agents de maîtrise | TC | Conduit l'ensemble des activités techniques liées à l'entretien et à la valorisation des espaces publics et des bâtiments communaux. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt.<br>Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V. | **C** | **1** | **1** | **1** |
| Agent technique polyvalent | PÔLE AMENAGEMENT URBAIN | TECHNIQUES | Adjoints techniques Agents de maîtrise | TC | Conduit l'ensemble des activités techniques liées à l'entretien et à la valorisation des espaces publics et des bâtiments communaux. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt.<br>Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V. | **C** | **1** | **1** | **1** |
| Agent technique polyvalent | PÔLE AMENAGEMENT URBAIN | TECHNIQUES | Adjoints techniques Agents de maîtrise | TC | Conduit l'ensemble des activités techniques liées à l'entretien et à la valorisation des espaces publics et des bâtiments communaux. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt.<br>Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V. | **C** | **1** | **1** | **1** |
| Agent technique polyvalent | PÔLE AMENAGEMENT URBAIN | TECHNIQUES | Adjoints techniques Agents de maîtrise | TC | Conduit l'ensemble des activités techniques liées à l'entretien et à la valorisation des espaces publics et des bâtiments communaux. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt.<br>Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V. | **C** | **1** | **1** | **1** |
| Agent technique polyvalent | PÔLE AMENAGEMENT URBAIN | TECHNIQUES | Adjoints techniques Agents de maîtrise | TC | Conduit l'ensemble des activités techniques liées à l'entretien et à la valorisation des espaces publics et des bâtiments communaux. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt.<br>Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V. | **C** | **1** | **0** | **0** |
| Agent technique polyvalent | PÔLE AMENAGEMENT URBAIN | TECHNIQUES | Adjoints techniques Agents de maîtrise | TC | Conduit l'ensemble des activités techniques liées à l'entretien et à la valorisation des espaces publics et des bâtiments communaux. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt.<br>Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V. | **C** | **1** | **0** | **0** |
| Agent technique polyvalent | PÔLE AMENAGEMENT URBAIN | TECHNIQUES | Adjoints techniques Agents de maîtrise | TC | Conduit l'ensemble des activités techniques liées à l'entretien et à la valorisation des espaces publics et des bâtiments communaux. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt.<br>Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V. | **C** | **1** | **1** | **1** |
| Assistant de gestion administrative | PÔLE AMENAGEMENT URBAIN | TECHNIQUES | Adjoints administratifs | TC | Apporte une aide permanente au responsable de service et à son adjoint en termes d'organisation personnelle, de gestion, de communication, d'information, d'accueil, de classement et suivi de dossiers. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente. | **C** | **1** | **1** | **1** |

Accusé de réception en préfecture
034-213403322-20260922-2026-09-22-4a-DE
Date de réception préfecture : 25/09/2026



| | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Assistant de gestion administrative | PÔLE AMENAGEMENT URBAIN | TECHNIQUES | Adjoints administratifs | TC | Apporte une aide permanente au responsable de service et à son adjoint en termes d'organisation personnelle, de gestion, de communication, d'information, d'accueil, de classement et suivi de dossiers. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente. | **C** | **1** | **1** | **1** |
| Chef d'unité - Techniques | PÔLE AMENAGEMENT URBAIN | TECHNIQUES | Rédacteurs<br>Techniciens<br>Ingénieurs | TC | Coordonne et anime l'ensemble des services techniques, définit et met en oeuvre les orientations stratégiques d'aménagement et de gestion du patrimoine de la collectivité, pilote les projets techniques de la collectivité. | Titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé.<br>Titulaires d'un baccalauréat technologique, ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes au titre de l'article 6 du décret 2010-1357.<br>Titulaires d'un diplôme d'ingénieur délivré dans les conditions prévues par les articles L. 642-1 et suivants du code de l'éducation, ou d'un diplôme d'architecte, ou d'un autre diplôme scientifique ou technique sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat, correspondant à l'une des spécialités mentionnées à l'article 9 et reconnu comme équivalent dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007. | **B / A** | **1** | **1** | **1** |
| Chargé de mission urbanisme prévisionnel | PÔLE AMENAGEMENT URBAIN | URBANISME - FONCIER | Rédacteurs<br>Attachés<br>Techniciens<br>Ingénieurs | TC | Participe à la gestion prévisionnelle des projets urbanistiques et à leur mise en œuvre, organise, pilote, élabore et assure le suivi des documents de planification urbaine et spatiale (PLUi, SCoT, etc…). | Titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé.<br>Titulaires d'un baccalauréat technologique, ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes au titre de l'article 6 du décret 2010-1357.<br>Titulaires d'un diplôme d'ingénieur délivré dans les conditions prévues par les articles L. 642-1 et suivants du code de l'éducation, ou d'un diplôme d'architecte, ou d'un autre diplôme scientifique ou technique sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat, correspondant à l'une des spécialités mentionnées à l'article 9 et reconnu comme équivalent dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007. | **B / A** | **1** | **1** | **1** |
| Chargé d'instruction d'urbanisme | PÔLE AMENAGEMENT URBAIN | URBANISME - FONCIER | Adjoints administratifs<br>Rédacteurs | TC | Instruit les demandes d'autorisation en matière d'urbanisme, dans le respect des règles d'occupation des sols définies par le code de l'urbanisme. Procède à la vérification et au contrôle de la conformité des constructions et des aménagements au regard des autorisations délivrées par la collectivité. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.<br>Titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé. | **C / B** | **1** | **0** | **0** |
| Chargé du foncier | PÔLE AMENAGEMENT URBAIN | URBANISME - FONCIER | Adjoints administratifs<br>Rédacteurs | TC | Contribue à l'élaboration d'une politique foncière à long terme. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.<br>Titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé. | **C / B** | **1** | **1** | **1** |
| Chef d'unité - Urbanisme - foncier | PÔLE AMENAGEMENT URBAIN | URBANISME - FONCIER | Adjoints administratifs<br>Rédacteurs<br>Attachés | TC | Organise l'instruction des autorisations d'urbanisme, pilote la mise en oeuvre d'une politique foncière à l'échelle des enjeux de la ville, ainsi que l'élaboration et le suivi des documents de planification urbaine et spatiale (PLUi, SCoT, ...). | Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.<br>Titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé.<br>Titulaires d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par décret. | **C / B / A** | **1** | **1** | **1** |
| Chargé de mission | PÔLE Aménagement Urbain | TECHNIQUES | Rédacteurs<br>Techniciens<br>Ingénieurs | TC | Collecte et organise le traitement d'informations pour développer des outils d'observation et d'anticipationn conduit des études dans différents champs d'intervention pour l'aide à la définition des politiques publiques et des orientations stratégiques de la collectivité en matière de patrimoine communal. | Titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé.<br>Titulaires d'un baccalauréat technologique, ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes au titre de l'article 6 du décret 2010-1357.<br>Titulaires d'un diplôme d'ingénieur délivré dans les conditions prévues par les articles L. 642-1 et suivants du code de l'éducation, ou d'un diplôme d'architecte, ou d'un autre diplôme scientifique ou technique sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat, correspondant à l'une des spécialités mentionnées à l'article 9 et reconnu comme équivalent dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007. | **B / A** | **1** | **0** | **0** |
| Agent d'accueil et d'assistance administrative | PÔLE Aménagement Urbain | URBANISME - FONCIER | Adjoints administratifs<br>Agents de Police Municipale | TC | Gère l'accueil du public du service. | Pour le cadre d'emplois des adjoints administratifs, recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente. | **C** | **1** | **0** | **0** |
| Directeur du Pôle lien et solidarité | PÔLE LIEN ET SOLIDARITE | CCAS | Rédacteurs<br>Attachés | TC | Participe à la définition des orientations en matière de politique sociale de la collectivité, coordonne les services de l'action sociale, conduit la politique sociale et son évaluation. | Titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé.<br>Titulaires d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par décret. | **B / A** | **1** | **1** | **1** |
| Agent d'accueil et d'assistance administrative | PÔLE LIEN ET SOLIDARITE | CCAS | Adjoints administratifs | TC | Assure l'accueil du public et participe à la gestion administrative du service. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente. | **C** | **1** | **1** | **1** |
| Agent d'accueil et d'assistance administrative | PÔLE LIEN ET SOLIDARITE | CCAS | Adjoints administratifs | TC | Assure l'accueil du public et participe à la gestion administrative du service. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente. | **C** | **1** | **0** | **0** |
| Agent d'accueil et d'assistance administrative | PÔLE LIEN ET SOLIDARITE | CCAS | Adjoints administratifs | 17h30 | Assure l'accueil du public et participe à la gestion administrative du service. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente. | **C** | **1** | **1** | **0.5** |
| Assistant de gestion administrative | PÔLE LIEN ET SOLIDARITE | CCAS | Adjoints administratifs | TC | Assure l'accueil du public et participe à la gestion administrative du service. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente. | **C** | **1** | **1** | **1** |
| Chef d'unité - CCAS | PÔLE LIEN ET SOLIDARITE | CCAS | Rédacteurs<br>Attachés | TC | Participe à la définition des orientations en matière de politique sociale de la collectivité, coordonne les services de l'action sociale, conduit la politique sociale et son évaluation. | Titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé.<br>Titulaires d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par décret. | **B / A** | **1** | **1** | **1** |

Accusé de réception en préfecture
034-213403322-20260922-2026-09-22-4a-DE
Date de réception préfecture : 25/09/2026



| | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Gestionnaire de l'action sociale | PÔLE LIEN ET SOLIDARITE | CCAS | Adjoints administratifs<br>Rédacteurs | TC | Développe le lien social sur le territoire de la commune, accompagne la première demande au plan administratif, oriente si besoin vers les services sociaux, mettre en oeuvre les actions au sein du service. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.<br>Titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé. | **C / B** | **1** | **0** | **0** |
| Adjoint au chef d'unité ALP - RS - ALSH | PÔLE QUALITE DE VIE | ALP - RS - ALSH | Adjoints d'animation<br>Animateurs | TC | Seconde le responsable du service, participe à l'élaboration du projet pédagogique en lien avec le projet éducatif concernant l'accueil de mineurs, organise et coordonne la mise en place des activités qui en découlent et encadre l'équipe d'animation. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau V, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, telles que définies à l'article 3, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente.<br>Titulaires d'un titre ou diplôme professionnel et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau IV délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois telles que définies à l'article 2 ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007. | **C / B** | **1** | **1** | **1** |
| Adjoint au chef d'unité ALP - RS - ALSH | PÔLE QUALITE DE VIE | ALP - RS - ALSH | Adjoints d'animation<br>Animateurs | TC | Participe à l'élaboration du projet pédagogique en lien avec le projet éducatif concernant l'accueil de mineurs, organise et coordonne la mise en place des activités qui en découlent et encadre l'équipe d'animation. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau V, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, telles que définies à l'article 3, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente.<br>Titulaires d'un titre ou diplôme professionnel et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau IV délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois telles que définies à l'article 2 ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007. | **C / B** | **1** | **1** | **1** |
| Animateur | PÔLE QUALITE DE VIE | ALP - RS - ALSH | Adjoints d'animation | 23 h | Participe à l'encadrement des enfants pendant les temps périscolaires et extrascolaires | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau V, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, telles que définies à l'article 3, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente. | **C** | **1** | **0** | **0** |
| Animateur | PÔLE QUALITE DE VIE | ALP - RS - ALSH | Adjoints d'animation | 30 h | Participe à l'encadrement des enfants pendant les temps périscolaires et extrascolaires | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau V, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, telles que définies à l'article 3, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente. | **C** | **1** | **1** | **0.85** |
| Animateur | PÔLE QUALITE DE VIE | ALP - RS - ALSH | Adjoints techniques<br>Adjoints d'animation | TC | Participe à l'encadrement des enfants pendant les temps périscolaires et extrascolaires | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt.<br>Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau V, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, telles que définies à l'article 3, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente.<br>Titulaires d'un titre ou diplôme professionnel et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau IV délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois telles que définies à l'article 2 ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007. | **C** | **1** | **1** | **1** |
| Animateur | PÔLE QUALITE DE VIE | ALP - RS - ALSH | Adjoints d'animation | TC | Participe à l'encadrement des enfants pendant les temps périscolaires et extrascolaires | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau V, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, telles que définies à l'article 3, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente. | **C** | **1** | **1** | **1** |
| Animateur | PÔLE QUALITE DE VIE | ALP - RS - ALSH | Adjoints d'animation<br>Opérateurs des APS | TC | L'Animateur Enfance Jeunesse participe à l'encadrement des enfants et des jeunes pendant les temps périscolaires et extrascolaires. Il participe également en partenariat avec le Service des Sports à la conception, l'animation et l'encadrement des activités physiques et sportives dans une ou plusieurs disciplines auprès de publics diversifiés, dans un environnement sécurisé. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau V, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, telles que définies à l'article 3, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente.<br>Titre ou diplôme homologué au niveau V ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique. | **C** | **1** | **1** | **1** |
| Animateur | PÔLE QUALITE DE VIE | ALP - RS - ALSH | Adjoints d'animation | TC | Participe à l'encadrement des enfants pendant les temps périscolaires et extrascolaires | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau V, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, telles que définies à l'article 3, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente. | **C** | **1** | **1** | **1** |

Accusé de réception en préfecture
034-213403322-20260922-2026-09-22-4a-DE
Date de réception préfecture : 25/09/2026



| | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Animateur | PÔLE QUALITE DE VIE | ALP - RS - ALSH | Adjoints d'animation | TC | Participe à l'encadrement des enfants pendant les temps périscolaires et extrascolaires | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau V, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, telles que définies à l'article 3, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente. | **C** | **1** | **1** | **1** |
| Animateur | PÔLE QUALITE DE VIE | ALP - RS - ALSH | Adjoints d'animation | TC | Participe à l'encadrement des enfants pendant les temps périscolaires et extrascolaires | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau V, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, telles que définies à l'article 3, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente. | **C** | **1** | **1** | **1** |
| Animateur | PÔLE QUALITE DE VIE | ALP - RS - ALSH | Adjoints d'animation | TC | Participe à l'encadrement des enfants pendant les temps périscolaires et extrascolaires | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau V, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, telles que définies à l'article 3, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente. | **C** | **1** | **1** | **1** |
| Animateur | PÔLE QUALITE DE VIE | ALP - RS - ALSH | Adjoints d'animation | TC | Participe à l'encadrement des enfants pendant les temps périscolaires et extrascolaires | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau V, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, telles que définies à l'article 3, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente. | **C** | **1** | **1** | **1** |
| Animateur | PÔLE QUALITE DE VIE | ALP - RS - ALSH | Adjoints d'animation | TC | Participe à l'encadrement des enfants pendant les temps périscolaires et extrascolaires | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau V, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, telles que définies à l'article 3, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente. | **C** | **1** | **1** | **1** |
| Animateur | PÔLE QUALITE DE VIE | ALP - RS - ALSH | Adjoints d'animation | TC | Participe à l'encadrement des enfants pendant les temps périscolaires et extrascolaires | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau V, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, telles que définies à l'article 3, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente. | **C** | **1** | **1** | **1** |
| Animateur - aide aux devoirs | PÔLE QUALITE DE VIE | ALP - RS - ALSH | Adjoints d'animation | 24h | Participe à l'encadrement des enfants pendant les temps périscolaires et extrascolaires | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau V, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, telles que définies à l'article 3, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente. | **C** | **1** | **0** | **0** |
| Animateur - aide aux devoirs | PÔLE QUALITE DE VIE | ALP - RS - ALSH | Adjoints d'animation | TC | Participe à l'encadrement des enfants pendant les temps périscolaires et extrascolaires | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau V, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, telles que définies à l'article 3, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente. | **C** | **1** | **1** | **1** |
| Assistant de gestion administrative | PÔLE QUALITE DE VIE | ALP - RS - ALSH | Adjoints administratifs | TC | Recueille et traite les informations nécessaires au fonctionnement administratif du service, suit et gère les dossiers administratifs, assiste le Responsable ALSH, ALP et restauration scolaire dans l'organisation du travail des services et des équipes. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente. | **C** | **1** | **1** | **1** |
| Chef d'unité ALP - RS - ALSH | PÔLE QUALITE DE VIE | ALP - RS - ALSH | Adjoints d'animation<br>Animateurs | TC | Participe à l'élaboration du projet pédagogique en lien avec le projet éducatif concernant l'accueil de mineurs, organise et coordonne la mise en place des activités qui en découlent et encadre l'équipe d'animation. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau V, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, telles que définies à l'article 3, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente.<br>Titulaires d'un titre ou diplôme professionnel et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau IV délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois telles que définies à l'article 2 ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007. | **C / B** | **1** | **1** | **1** |
| Animateur | PÔLE QUALITE DE VIE | ALP - RS - ALSH | Adjoints d'animation<br>Animateurs<br>Opérateurs des APS<br>Educateurs des APS | TC | Participe à l'encadrement des enfants pendant les temps périscolaires et extrascolaires.<br>Participe à la mise en oeuvre de la politique sportive définie par la collectivité, conçoit, anime et encadre des activités physiques et sportives dans une ou plusieurs disciplines auprès de publics diversifiés, dans un environnement sécurisé. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau V, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, telles que définies à l'article 3, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente. | **C / B** | **1** | **0** | **0** |

Accusé de réception en préfecture
034-213403322-20260922-2026-09-22-4a-DE
Date de réception préfecture : 25/09/2026



| | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Animateur sportif | PÔLE QUALITE DE VIE | SPORTS | Adjoints d'animation<br>Opérateurs des APS | TC | L'Animateur Enfance Jeunesse participe à l'encadrement des enfants et des jeunes pendant les temps périscolaires et extrascolaires. Il participe également en partenariat avec le Service des Sports à la conception, l'animation et l'encadrement des activités physiques et sportives dans une ou plusieurs disciplines auprès de publics diversifiés, dans un environnement sécurisé. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau V, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, telles que définies à l'article 3, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente.<br>Titre ou diplôme homologué au niveau V ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique. | **C** | **1** | **1** | **1** |
| Assistant de gestion administrative | PÔLE QUALITE DE VIE | CELLULE ADMINISTRATIVE PÔLE QUALITE DE VIE | Adjoints administratifs | TC | Gère la régie de recettes et la facturation des services ALSH, ALP et restauration scolaire. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente. | **C** | **1** | **1** | **1** |
| Assistant de gestion administrative | PÔLE QUALITE DE VIE | CELLULE ADMINISTRATIVE PÔLE QUALITE DE VIE | Adjoints administratifs | TC | Gère la régie de recettes et la facturation des services ALSH, ALP et restauration scolaire. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente. | **C** | **1** | **1** | **1** |
| Assistant de gestion administrative | PÔLE QUALITE DE VIE | CELLULE ADMINISTRATIVE PÔLE QUALITE DE VIE | Adjoints administratifs | TC | Gère la régie de recettes et la facturation des services ALSH, ALP et restauration scolaire. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente. | **C** | **1** | **1** | **1** |
| Assistant de gestion administrative | PÔLE QUALITE DE VIE | CELLULE ADMINISTRATIVE PÔLE QUALITE DE VIE | Adjoints administratifs | TC | Gère la régie de recettes et la facturation des services ALSH, ALP et restauration scolaire. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente. | **C** | **1** | **1** | **1** |
| Accompagnant d'élève en situation de handicap | PÔLE QUALITE DE VIE | COORDINATION CTG<br>ALSH - ALP - SPORTS - SCOLAIRE- ESPACE JEUNES | Adjoints techniques | 2 h | Favorise l'autonomie de l'élève en situation de handicap pour offrir une scolarité adaptée à ses besoins. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente. | **C** | **1** | **1** | **0.23** |
| ATSEM | PÔLE QUALITE DE VIE | COORDINATION CTG<br>ALSH - ALP - SPORTS - SCOLAIRE- ESPACE JEUNES | Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles<br>Agents de maîtrise | TC | Assiste le personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants (à partir de 2 ans). | Titulaires du certificat d'aptitude professionnelle petite enfance ou justifiant d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.<br>Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V. | **C** | **1** | **1** | **1** |
| ATSEM | PÔLE QUALITE DE VIE | COORDINATION CTG<br>ALSH - ALP - SPORTS - SCOLAIRE- ESPACE JEUNES | Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles<br>Agents de maîtrise | TC | Assiste le personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants (à partir de 2 ans). | Titulaires du certificat d'aptitude professionnelle petite enfance ou justifiant d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.<br>Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V. | **C** | **1** | **1** | **1** |
| ATSEM | PÔLE QUALITE DE VIE | COORDINATION CTG<br>ALSH - ALP - SPORTS - SCOLAIRE- ESPACE JEUNES | Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles<br>Agents de maîtrise | TC | Assiste le personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants (à partir de 2 ans). | Titulaires du certificat d'aptitude professionnelle petite enfance ou justifiant d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.<br>Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V. | **C** | **1** | **1** | **1** |
| ATSEM | PÔLE QUALITE DE VIE | COORDINATION CTG<br>ALSH - ALP - SPORTS - SCOLAIRE- ESPACE JEUNES | Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles<br>Agents de maîtrise | TC | Assiste le personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants (à partir de 2 ans). | Titulaires du certificat d'aptitude professionnelle petite enfance ou justifiant d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.<br>Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V. | **C** | **1** | **1** | **1** |
| ATSEM | PÔLE QUALITE DE VIE | COORDINATION CTG<br>ALSH - ALP - SPORTS - SCOLAIRE- ESPACE JEUNES | Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles<br>Agents de maîtrise | TC | Assiste le personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants (à partir de 2 ans). | Titulaires du certificat d'aptitude professionnelle petite enfance ou justifiant d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.<br>Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V. | **C** | **1** | **1** | **1** |
| ATSEM | PÔLE QUALITE DE VIE | COORDINATION CTG<br>ALSH - ALP - SPORTS - SCOLAIRE- ESPACE JEUNES | Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles<br>Agents de maîtrise | TC | Assiste le personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants (à partir de 2 ans). | Titulaires du certificat d'aptitude professionnelle petite enfance ou justifiant d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.<br>Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V. | **C** | **1** | **1** | **1** |
| ATSEM | PÔLE QUALITE DE VIE | COORDINATION CTG<br>ALSH - ALP - SPORTS - SCOLAIRE- ESPACE JEUNES | Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles<br>Agents de maîtrise | TC | Assiste le personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants (à partir de 2 ans). | Titulaires du certificat d'aptitude professionnelle petite enfance ou justifiant d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.<br>Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V. | **C** | **1** | **1** | **1** |

Accusé de réception en préfecture
034-213403322-20260922-2026-09-22-4a-DE
Date de réception préfecture : 25/09/2026



| | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| ATSEM | PÔLE QUALITE DE VIE | COORDINATION CTG ALSH - ALP - SPORTS - SCOLAIRE- ESPACE JEUNES | Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles<br>Agents de maîtrise | TC | Assiste le personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants (à partir de 2 ans). | Titulaires du certificat d'aptitude professionnelle petite enfance ou justifiant d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.<br>Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V. | **C** | **1** | **0** | **0** |
| Coordinateur Enfance Jeunesse et Sports | PÔLE QUALITE DE VIE | COORDINATION CTG ALSH - ALP - SPORTS - SCOLAIRE - ESPACES JEUNES | Adjoints administratifs<br>Rédacteurs<br>Attachés | TC | Coordonne les activités des services sports, enfance, jeunesse, espace jeunes, en lien avec les orientations stratégiques de la collectivités et de la Convention Territoriale Globale. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.<br>Titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé. | **C / B / A** | **1** | **1** | **1** |
| Auxiliaire de puériculture | PÔLE QUALITE DE VIE | COORDINATION CTG DSP CRECHE | Auxiliaires de puériculture | TC | | | **B** | **1** | **0** | **0** |
| Agent d'accueil et d'assistance administrative | PÔLE QUALITE DE VIE | CULTURE ET PATRIMOINE | Adjoints administratifs | TC | Oriente et renseigne le public, représente l'image de la collectivité auprès des<br>usagers. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente. | **C** | **1** | **1** | **1** |
| Assistant de gestion administrative | PÔLE QUALITE DE VIE | CULTURE ET PATRIMOINE | Adjoints administratifs | TC | Assure la gestion administrative et logistique du Pôle Culture et Patrimoine et du Théâtre de l'Ardaillon. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente. | **C** | **1** | **1** | **1** |
| Chargé de gestion culturelle | PÔLE QUALITE DE VIE | CULTURE ET PATRIMOINE | Adjoints administratifs<br>Rédacteurs | TC | Accueille le public et gère la billetterie et la régie du Théâtre de l'Ardaillon. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.<br>Titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé. | **C / B** | **1** | **1** | **1** |
| Chargé de gestion culturelle | PÔLE QUALITE DE VIE | CULTURE ET PATRIMOINE | Adjoints administratifs<br>Adjoints du patrimoine | 30 h | Accueille le public, entretient les collections (réception, équipement, petites réparations), contrôle la qualité de la conservation, gère les opérations de prêt et de retour et inscrit les usagers. Gère la Galerie d'Art. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente. | **C** | **1** | **0** | **0** |
| Chargé de gestion culturelle et valirisation du patrimoine | PÔLE QUALITE DE VIE | CULTURE ET PATRIMOINE | Adjoints administratifs<br>Adjoints du patrimoine | 30 h | Accueille le public, entretient les collections (réception, équipement, petites réparations), contrôle la qualité de la conservation, gère les opérations de prêt et de retour et inscrit les usagers. Gère la Galerie d'Art. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente. | **C** | **1** | **1** | **0.85** |
| Chef d'unité - Culture et patrimoine | PÔLE QUALITE DE VIE | CULTURE ET PATRIMOINE | Adjoints administratifs<br>Rédacteurs<br>Attachés | TC | Pilote et évalue les projets culturels, anime l'ensemble des ressources, des dispositifs et des partenariats en faveur du développement territorial, supervise, coordonne et contrôle les activités des agents du service. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.<br>Titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé.<br>Titulaires d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par décret. | **C / B / A** | **1** | **1** | **1** |
| Professeur de musique | PÔLE QUALITE DE VIE | CULTURE ET PATRIMOINE | Assistants d'enseignement artistique | TC | Enseigne des pratiques artistiques spécialisées, développe la curiosité et l'engagement artistique, transmet les répertoires les plus larges possible en inscrivant son activité dans un projet collectif d'établissement et d'enseignement. | Titulaires d'un titre figurant sur une liste établie par décret ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé.<br>Titulaires d'un diplôme sanctionnant une formation technico-professionnelle homologué au niveau III ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007, correspondant à l'une des spécialités mentionnées au I de l'article 9 du décret 2012-437.<br>Pour l'enseignement des arts plastiques, pratique artistique appréciée par le ministre chargé de la culture, après avis d'une commission créée par arrêté du même ministre. | **B** | **1** | **1** | **1** |
| Professeur de musique | PÔLE QUALITE DE VIE | CULTURE ET PATRIMOINE | Assistants d'enseignement artistique | 5h30 | Enseigne des pratiques artistiques spécialisées, développe la curiosité et l'engagement artistique, transmet les répertoires les plus larges possible en inscrivant son activité dans un projet collectif d'établissement et d'enseignement. | Titulaires d'un titre figurant sur une liste établie par décret ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé.<br>Titulaires d'un diplôme sanctionnant une formation technico-professionnelle homologué au niveau III ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007, correspondant à l'une des spécialités mentionnées au I de l'article 9 du décret 2012-437.<br>Pour l'enseignement des arts plastiques, pratique artistique appréciée par le ministre chargé de la culture, après avis d'une commission créée par arrêté du même ministre. | **B** | **1** | **1** | **0.15** |
| Professeur de musique | PÔLE QUALITE DE VIE | CULTURE ET PATRIMOINE | Assistants d'enseignement artistique | TC | Enseigne des pratiques artistiques spécialisées, développe la curiosité et l'engagement artistique, transmet les répertoires les plus larges possible en inscrivant son activité dans un projet collectif d'établissement et d'enseignement. | Titulaires d'un titre figurant sur une liste établie par décret ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé.<br>Titulaires d'un diplôme sanctionnant une formation technico-professionnelle homologué au niveau III ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007, correspondant à l'une des spécialités mentionnées au I de l'article 9 du décret 2012-437.<br>Pour l'enseignement des arts plastiques, pratique artistique appréciée par le ministre chargé de la culture, après avis d'une commission créée par arrêté du même ministre. | **B** | **1** | **1** | **1** |
| Responsable adjoint du pôle culture et patrimoine | PÔLE QUALITE DE VIE | CULTURE ET PATRIMOINE | Adjoints administratifs<br>Rédacteurs | TC | Assiste le responsable de service dans l'évaluation des projets culturels, de l'animation des ressources, des dispositifs et des partenariats en faveur du développement territorial. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.<br>Titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé. | **C / B** | **1** | **0** | **0** |
| Technicien théâtre | PÔLE QUALITE DE VIE | CULTURE ET PATRIMOINE | Adjoints techniques<br>Agents de maîtrise<br>Techniciens | TC | Conçoit et met en oeuvre des dispositifs techniques nécessaires à la conduite des spectacles ou des événements, coordonne des solutions techniques en réponse aux exigences de sécurité, aux demandes des artistes et aux fiches techniques des spectacles. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt.<br>Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V.<br>Titulaires d'un baccalauréat technologique, ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes au titre de l'article 6 du décret 2010-1357. | **C / B** | **1** | **0** | **0** |

Accusé de réception en préfecture
034-213403322-20260922-2026-09-22-4a-DE
Date de réception préfecture : 25/09/2026



| | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Technicien théâtre | PÔLE QUALITE DE VIE | CULTURE ET PATRIMOINE | Adjoints techniques<br>Agents de maîtrise<br>Techniciens | TC | Conçoit et met en oeuvre des dispositifs techniques nécessaires à la conduite des spectacles ou des événements, coordonne des solutions techniques en réponse aux exigences de sécurité, aux demandes des artistes et aux fiches techniques des spectacles. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt.<br>Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V.<br>Titulaires d'un baccalauréat technologique, ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes au titre de l'article 6 du décret 2010-1357. | **C / B** | **1** | **1** | **1** |
| Technicien théâtre | PÔLE QUALITE DE VIE | CULTURE ET PATRIMOINE | Adjoints techniques<br>Agents de maîtrise<br>Techniciens | TC | Conçoit et met en oeuvre des dispositifs techniques nécessaires à la conduite des spectacles ou des événements, coordonne des solutions techniques en réponse aux exigences de sécurité, aux demandes des artistes et aux fiches techniques des spectacles. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt.<br>Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V.<br>Titulaires d'un baccalauréat technologique, ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes au titre de l'article 6 du décret 2010-1357. | **C / B** | **1** | **1** | **1** |
| Animateur | PÔLE QUALITE DE VIE | ESPACE JEUNES | Adjoints d'animation | TC | Participe à l'encadrement des enfants pendant les temps périscolaires et extrascolaires. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau V, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, telles que définies à l'article 3, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente. | **C** | **1** | **1** | **1** |
| Chef d'unité - l'Espace Jeunes | PÔLE QUALITE DE VIE | ESPACE JEUNES ET COHESION SOCIALE | Adjoints d'animation<br>Animateurs<br>Opérateurs des APS<br>Educateurs des APS | TC | Participe à l'élaboration du projet pédagogique en lien avec le projet éducatif concernant l'accueil de mineurs, organise et coordonne la mise en place des activités qui en découlent et encadre l'équipe d'animation. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau V, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, telles que définies à l'article 3, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente.<br>Titulaires d'un titre ou diplôme professionnel et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau IV délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois telles que définies à l'article 2 ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007. | **C / B** | **1** | **1** | **1** |
| Chef d'unité - cohésion sociale | PÔLE QUALITE DE VIE | ESPACE JEUNES ET COHESION SOCIALE | Adjoints administratifs<br>Rédacteurs<br>Animateurs | TC | Développe le lien social sur le territoire de la commune, accompagne la première demande au plan administratif, oriente si besoin vers les services sociaux, mettre en oeuvre les actions au sein du service. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.<br>Titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé. | **C / B** | **1** | **1** | **1** |
| Chargé de l'évènementiel | PÔLE QUALITE DE VIE | FESTIVITES / CEREMONIES | Adjoints techniques<br>Agents de maîtrise<br>Adjoints administratifs | TC | S'assure de l'organisation des cérémonies officielles et évènements et veille à leur bon déroulement. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt.<br>Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente. | **C** | **1** | **1** | **1** |
| Chargé du protocole | PÔLE QUALITE DE VIE | FESTIVITES / CEREMONIES | Adjoints techniques<br>Agents de maîtrise<br>Adjoints administratifs | TC | S'assure de l'organisation des cérémonies officielles et évènements et veille à leur bon déroulement. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt.<br>Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente. | **C** | **1** | **0** | **0** |
| Chargé du développement de la formation propfessionnelle | PÔLE QUALITE DE VIE | FORMATIONS PROFESSIONNELLES | Adjoints d'animation<br>Adjoints administratifs | TC | Coordonne avec les différents acteurs et informe les apprentissages des savoirs et des savoir-faire de publics adultes ou jeunes afin de favoriser leur insertion professionnelle ou leur adaptation aux évolutions techniques et professionnelles. Il peut réaliser l'analyse des besoins de formation d'une structure et concevoir des produits pédagogiques. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau V, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, telles que définies à l'article 3, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente. | **C** | **1** | **1** | **1** |
| Directeur Pôle Qualité de Vie | PÔLE QUALITE DE VIE | PÔLE QUALITE DE VIE | Adjoints administratifs<br>Rédacteurs<br>Attachés | TC | Pilote et évalue les projets culturels, anime l'ensemble des ressources, des dispositifs et des partenariats en faveur du développement territorial, supervise, coordonne et contrôle les activités des agents du service. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.<br>Titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé.<br>Titulaires d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par décret. | **C / B / A** | **1** | **1** | **1** |
| Adjoint au chef d'unité - Sports | PÔLE QUALITE DE VIE | SPORTS | Adjoints d'animation<br>Opérateurs des APS<br>Animateurs<br>Educateurs des activités physiques et sportives | TC | Participe à la mise en oeuvre de la politique sportive définie par la collectivité, conçoit, anime et encadre des activités physiques et sportives dans une ou plusieurs disciplines auprès de publics diversifiés, dans un environnement sécurisé. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau V, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, telles que définies à l'article 3, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente.<br>Titre ou diplôme homologué au niveau V ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique. | **C** | **1** | **0** | **0** |

Accusé de réception en préfecture
034-213403322-20260922-2026-09-22-4a-DE
Date de réception préfecture : 25/09/2026



| | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Animateur sportif | PÔLE QUALITE DE VIE | SPORTS | Adjoints d'animation<br>Opérateurs des APS | TC | Participe à la mise en oeuvre de la politique sportive définie par la collectivité, conçoit, anime et encadre des activités physiques et sportives dans une ou plusieurs disciplines auprès de publics diversifiés, dans un environnement sécurisé. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau V, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, telles que définies à l'article 3, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente.<br>Titre ou diplôme homologué au niveau V ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique. | **C** | **1** | **1** | **1** |
| Animateur sportif | PÔLE QUALITE DE VIE | SPORTS | Adjoints administratifs<br>Adjoints d'animation<br>Opérateurs des APS | TC | Participe à la mise en oeuvre de la politique sportive définie par la collectivité, conçoit, anime et encadre des activités physiques et sportives dans une ou plusieurs disciplines auprès de publics diversifiés, dans un environnement sécurisé. | Titre ou diplôme homologué au niveau V ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique. | **C** | **1** | **1** | **1** |
| Animateur sportif | PÔLE QUALITE DE VIE | SPORTS | Adjoints d'animation<br>Opérateurs des APS | TC | Participe à la mise en oeuvre de la politique sportive définie par la collectivité, conçoit, anime et encadre des activités physiques et sportives dans une ou plusieurs disciplines auprès de publics diversifiés, dans un environnement sécurisé. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau V, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, telles que définies à l'article 3, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente.<br>Titre ou diplôme homologué au niveau V ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique. | **C** | **1** | **1** | **1** |
| Animateur sportif | PÔLE QUALITE DE VIE | SPORTS | Adjoints d'animation<br>Opérateurs des APS | TC | Participe à la mise en oeuvre de la politique sportive définie par la collectivité, conçoit, anime et encadre des activités physiques et sportives dans une ou plusieurs disciplines auprès de publics diversifiés, dans un environnement sécurisé. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau V, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, telles que définies à l'article 3, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente.<br>Titre ou diplôme homologué au niveau V ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique. | **C** | **1** | **0** | **0** |
| Animateur sportif | PÔLE QUALITE DE VIE | SPORTS | Adjoints d'animation<br>Opérateurs des APS | TC | Participe à la mise en oeuvre de la politique sportive définie par la collectivité, conçoit, anime et encadre des activités physiques et sportives dans une ou plusieurs disciplines auprès de publics diversifiés, dans un environnement sécurisé. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau V, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, telles que définies à l'article 3, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente.<br>Titre ou diplôme homologué au niveau V ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique. | **C** | **1** | **1** | **1** |
| Animateur sportif | PÔLE QUALITE DE VIE | SPORTS | Adjoints d'animation<br>Opérateurs des APS | TC | Participe à la mise en oeuvre de la politique sportive définie par la collectivité, conçoit, anime et encadre des activités physiques et sportives dans une ou plusieurs disciplines auprès de publics diversifiés, dans un environnement sécurisé. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau V, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, telles que définies à l'article 3, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente.<br>Titre ou diplôme homologué au niveau V ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique. | **C** | **1** | **1** | **1** |
| Chef d'unité - Sports | PÔLE QUALITE DE VIE | SPORTS | Opérateurs des activités physiques et sportives<br>Educateurs des activités physiques et sportives | TC | Propose des orientations en matière de politique sportive de la collectivité et pilote leur mise en œuvre, dirige et organise le service chargé de la gestion administrative, technique et d'animation des activités sportives et des équipements. | Titre ou diplôme homologué au niveau V ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.<br>Titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau IV, délivré dans le domaine des activités physiques et sportives mentionnées par le code du sport ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.<br>Titulaires d'un titre ou d'un diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau III, délivré dans le domaine des activités physiques et sportives mentionnées par le code du sport ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007. | **C / B** | **1** | **1** | **1** |
| Adjoint au Chef du service de police municipale | PÔLE SECURITE | POLICE MUNICIPALE | Agents de Police Municipale<br>Chefs de service de police municipale | TC | | | **C / B** | **1** | **1** | **1** |
| Agent de la brigade de l'environnement | PÔLE SECURITE | POLICE MUNICIPALE | Gardes Champêtres | TC | | | **C** | **1** | **1** | **1** |
| Agent de la brigade de l'environnement | PÔLE SECURITE | POLICE MUNICIPALE | Gardes Champêtres | TC | | | **C** | **1** | **1** | **1** |
| Agent de police municipale | PÔLE SECURITE | POLICE MUNICIPALE | Agents de Police Municipale | TC | | | **C** | **1** | **1** | **1** |
| Agent de police municipale | PÔLE SECURITE | POLICE MUNICIPALE | Agents de Police Municipale | TC | | | **C** | **1** | **1** | **1** |
| Agent de police municipale | PÔLE SECURITE | POLICE MUNICIPALE | Agents de Police Municipale | TC | | | **C** | **1** | **1** | **1** |

Accusé de réception en préfecture
034-213403322-20260922-2026-09-22-4a-DE
Date de réception préfecture : 25/09/2026



| | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Agent de police municipale | PÔLE SECURITE | POLICE MUNICIPALE | Agents de Police Municipale | TC | | | C | 1 | 1 | 1 |
| Agent de police municipale | PÔLE SECURITE | POLICE MUNICIPALE | Agents de Police Municipale<br>Chefs de service de police municipale | TC | | | C / B | 1 | 1 | 1 |
| Agent de police municipale | PÔLE SECURITE | POLICE MUNICIPALE | Agents de Police Municipale | TC | | | C | 1 | 1 | 1 |
| Agent de police municipale | PÔLE SECURITE | POLICE MUNICIPALE | Agents de Police Municipale | TC | | | C | 1 | 1 | 1 |
| Agent de police municipale | PÔLE SECURITE | POLICE MUNICIPALE | Agents de Police Municipale | TC | | | C | 1 | 1 | 1 |
| Agent de police municipale | PÔLE SECURITE | POLICE MUNICIPALE | Agents de Police Municipale | TC | | | C | 1 | 0 | 0 |
| Agent de suveillance de la voie publique | PÔLE SECURITE | POLICE MUNICIPALE | Adjoints techniques<br>Agents de maîtrise | TC | Assure le placement des commerçants dans le respect de la réglementation en matière d'installation et d'occupation du domaine public, encaisse les redevances afférentes, prévient et gère les conflits en lien avec le partage de l'espace public. Participe aux missions de police sur la voie publique en matière de surveillance et de prévention et assure des missions de constatation et de verbalisation d'infractions au code de la route, au code des transports, au code de l'environnement, au code des assurances. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt. | C | 1 | 1 | 1 |
| Agent de suveillance de la voie publique | PÔLE SECURITE | POLICE MUNICIPALE | Adjoints techniques<br>Agents de maîtrise | TC | Assure le placement des commerçants dans le respect de la réglementation en matière d'installation et d'occupation du domaine public, encaisse les redevances afférentes, prévient et gère les conflits en lien avec le partage de l'espace public. Participe aux missions de police sur la voie publique en matière de surveillance et de prévention et assure des missions de constatation et de verbalisation d'infractions au code de la route, au code des transports, au code de l'environnement, au code des assurances. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt. | C | 1 | 1 | 1 |
| Agent de suveillance de la voie publique | PÔLE SECURITE | POLICE MUNICIPALE | Adjoints techniques<br>Agents de maîtrise | TC | Assure le placement des commerçants dans le respect de la réglementation en matière d'installation et d'occupation du domaine public, encaisse les redevances afférentes, prévient et gère les conflits en lien avec le partage de l'espace public. Participe aux missions de police sur la voie publique en matière de surveillance et de prévention et assure des missions de constatation et de verbalisation d'infractions au code de la route, au code des transports, au code de l'environnement, au code des assurances. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt. | C | 1 | 1 | 1 |
| Assistant de gestion administrative | PÔLE SECURITE | POLICE MUNICIPALE | Adjoints administratifs | TC | Recueille et traite les informations nécessaires au fonctionnement administratif du service, suit et gère les dossiers administratifs, assiste le responsable du service et son adjoint dans l'organisation du travail du service et de l'équipe. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente. | C | 1 | 1 | 1 |
| Assistant de gestion administrative | PÔLE SECURITE | POLICE MUNICIPALE | Adjoints administratifs | TC | Recueille et traite les informations nécessaires au fonctionnement administratif du service, suit et gère les dossiers administratifs, assiste le responsable du service et son adjoint dans l'organisation du travail du service et de l'équipe. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente. | C | 1 | 1 | 1 |
| Chef du service de police municipale | PÔLE SECURITE | POLICE MUNICIPALE | Agents de Police Municipale<br>Chefs de service de police municipale | TC | | | C / B | 1 | 1 | 1 |
| Référent sécurité des bâtiments, ERP et aires de jeux - Assistant / Conseiller de prévention | PÔLE SECURITE | PREVENTION | Adjoints techniques<br>Agents de maîtrise<br>Techniciens | | Centralise l'ensemble de la gestion de la sécurité de la collectivités en termes de bâtiments, ERP, et aires de jeux. | Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt.<br>Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V.<br>Titulaires d'un baccalauréat technologique, ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes au titre de l'article 6 du décret 2010-1357. | C / B | 1 | 1 | 1 |
| | | | | | | | | 171 | 127 | 123.84 |